

Saint Martin, 05 120 *St Martin de Queyrières*

Accueil : 04 92 21 34 76 Fax : 04 92 54 30 94 Direction : 04 92 21 33 42 Cantine : 04 92 21 34 39

Portable directeur : 06 84 76 02 17

Site : <http://www.ec-st-martin-de-queyrieres.ac-aix-marseille.fr>

Mail : [eepu05.stmartindequeyrieres@ac-aix-marseille.fr](mailto:eepu05.stmartindequeyrieres@ac-aix-marseille.fr)

## PLAN DE PREVENTION ET D'ACTION CONTRE LE HARCELEMENT

Le harcèlement entre élèves se caractérise par des violences répétées, de manière répétitive et durable, parfois peu visibles aux yeux des adultes.

Les auteurs banalisent souvent ces violences en les identifiant à un jeu (« c'était juste pour rire »).

La victime rencontre des difficultés à faire part de ce qu'elle subit, parce qu'elle ne l'identifie pas forcément au premier abord comme de la violence, parce qu'elle a honte, qu'elle a peur d'aggraver la situation, qu'elle craint la maladresse des adultes etc.

Les adultes se doivent d'intervenir dans l'intérêt de chaque enfant.

### Repérer

- Sensibiliser les parents pour qu'ils informent l'école en cas de signaux inhabituels repérés à la maison (troubles du sommeil, irritabilité, agitation, colère, somatisation anxieuse (maux de ventre par exemple)
- Vigilance de l'équipe éducative pour repérer des faits isolés mais répétés comme :
  - Incidents en classe, moqueries, petites brimades, conflits
  - Incidents signalés à la cantine, sur le trajet, en accueil péri scolaire
  - Baisse des résultats scolaires
  - Déficit, baisse, de l'attention de l'élève
  - Changement de comportement : agitation, colère, attitude provocante, isolement, repli sur soi....

### Prévenir

- Identifier des enfants qui s'isolent ou sans amis, des enfants avec un comportement qui change brusquement
- Savoir écouter les enfants sans minimiser ou aggraver ce qui est dit
- Distinguer les petites plaintes de souffrances réelles : la durée et la répétition des brimades différencient le tracasserie anodin du véritable harcèlement
- Chercher à croiser les regards avec les autres adultes de l'école (personnel de cantine, de garderie, et périscolaire)
- Contacter si besoin des personnels identifiés pour conseil et accompagnement (psychologue scolaire, infirmière, référente harcèlement de la DSDEN....)

**Tout changement brutal du comportement de l'enfant doit alerter les adultes.**

## Traiter

### Quand le harcèlement est identifié, il convient de privilégier :

- **L'écoute**

- Ecoute bienveillante de l'élève victime
- Ecoute des témoins (vus séparément)
- Ecoute de l'élève auteur.

- **La rencontre**

- Des parents de l'élève victime : leur déconseiller fortement de régler seuls ce problème, les rassurer, expliquer la procédure et ce qui va être fait.
- Des parents de l'élève(s) auteurs en les informant de la situation et du plan d'action mené.
- La présence d'un tiers est toujours utile pour évaluer et faciliter la discussion avec les parents sur ce sujet.

- **Le dialogue avec les familles**

- Tout au long de l'année les liens demeurent
- Une fois traitée, laisser le temps à la situation d'évoluer
- Rester dans une attitude de vigilance bienveillante pour chaque élève
- Ne pas dramatiser sous peine de mettre le ou les enfants concerné-e-s en difficulté plus grande mais ne pas ignorer si des signaux persistent.

- **La prise de mesures**

- Protection de l'enfant harcelé(e) et association de l'élève au règlement du problème
- Mesures éducatives à l'attention du harceleur(se) et sanctions éducatives si le problème persiste et selon la gravité des faits
- Explication aux élèves et parents concernés des décisions prises
- information de toutes les personnes s'occupant des élèves (TAP, cantine...) et les associer au plan de prévention et d'action mené par l'école.
- Demande de soutien extérieur : infirmière ou médecin scolaire, RASED...

### Et après ....

- Actions de sensibilisation auprès des élèves en classe, après la crise, sur des thèmes en lien avec le respect de soi et des autres, vivre ensemble, la différence ....
- Rester vigilant et attentif tout au long de l'année
- Associer les parents à ce suivi attentif dans une démarche positive pour tous.
- Informer la circonscription de l'évolution de la situation, en lien avec la référente harcèlement.